



PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 SEPTEMBRE

Retransmis en direct sur <https://youtu.be/25gutcOExQ4>

SEANCE D'AVANT CONSEIL

POINT SUR LA COMMISSION CIRCULATION ET STATIONNEMENT : Une réunion d'un groupe de travail thématique s'est réunie sur le terrain en ce qui concerne le quartier du bas du village. Plusieurs problématiques ont été abordées et des actions vont en découler notamment la mise en place de panneaux. La réflexion porte également sur le stationnement à l'intérieur du village qui est très contraint et sera ajusté au plus près des intérêts de chacun et la tolérance de tous. Au parking Saint Laurent, le marquage des places coté riverain sera réalisé au mur (pas au sol qui ne dure que très peu de temps).

POINT SUR LE CHATEAU : Le cahier des charges des études de diagnostic et d'avant-projet de consolidation des vestiges du château du Géant a été réalisé par le service patrimoine du département de l'Hérault. Ce document est le point de départ de la consultation pour la réalisation de ce diagnostic. L'acte de vente des parcelles devrait intervenir très bientôt : le notaire ayant reçu tous les documents demandés.

Dans le cadre du projet de consolidation des fenêtres du Château, Clément Stelhé propose le lancement d'un financement participatif, en complément de la Mission Patrimoine, de l'Etat et des Collectivités territoriales partenaires. Très bonne idée

POINT SUR L'ENQUETE PUBLIQUE « Plan d'entretien des ripisylves et plan d'actions contre la dissémination des plantes invasives sur la période 2020-2024 ». Un courrier a été envoyé au commissaire enquêteur afin de lui signifier plusieurs remarques notamment que le titre de l'avis d'enquête n'est pas du tout explicite, la population pourtant sensible à ce sujet n'a que très peu réagi.

Après étude du dossier d'enquête, la Commune demande par courrier au commissaire-enquêteur :

- **Que soit précisé le rythme des débroussaillages du Verdus** (annuel ou périodique, car le dossier se contredit sur ce point) et que soit étudiée la possibilité d'avancer l'entretien du Verdus dans le village, ou à défaut qu'un encadrement de conseil puisse être donné aux riverains et services techniques pour un entretien léger plus régulier.
- **Que suite à l'intervention de « rattrapage » sur le Verdus en amont du village** (Cirque de l'Infernet) programmée pour l'automne 2021 (confirmé par courrier par le Président de la CCVH), qu'il convient d'intégrer dans la programmation du plan d'action, **une procédure de surveillance régulière soit inscrite et explicitée dans les opérations de suivi.**
- **Que le délai de mise en place du dispositif destiné à bloquer les embâcles en amont du village soit plus précisément programmé** dans le temps.
- **Après discussion avec le public présent, il sera rajouté la demande que le risque de débacle par une crue au niveau du Haut-Verdus soit évalué et traité en cas de risque avéré.**

La CCVH devrait intervenir courant octobre pour effectuer le débroussaillage des abords du Verdus au Cirque de l'Infernet, sans attendre le rendu de l'enquête (accord écrit de JF SOTO). Les demandes d'autorisation de pénétrer sur les propriétés privées vont être envoyées. Les cours d'eau appartenant par moitié aux propriétaires des parcelles.

Concernant le risque inondation, une numérisation en 3 dimensions du village (jumeau numérique) a été réalisé par un cabinet de géomètre spécialisé ; il est aujourd'hui possible de connaître la hauteur des voutes sous les maisons et également de visualiser les côtes potentielles d'inondation.

Une personne rappelle que les anciens disaient qu'en 1907 des embâcles s'étaient formés en amont sur le plateau bassin versant cela a créé une vague importante. D'où la proposition de modification du courrier en réponse à l'enquête publique.

PROGRAMME CULTUREL : Plusieurs manifestations vont avoir lieu en septembre

- *Les Journées du patrimoine 18 & 19 septembre* au programme très varié

- *Balade vigneronne le 26 septembre* : place Théron et Square Jean Moulin événement sympa avec petite animation musicale : organisé par le comité des Fêtes et l'IGP avec le soutien financier et matériel de la Mairie et de la CCVH.

- *Journée médiévale éventuelle prévue en octobre (non concrétisée à ce jour)*

Une réflexion doit être menée sur la prochaine saison culturelle : très faible fréquentation aux événements même lorsqu'ils sont gratuits. Les juilletistes et aoûtistes ne viennent pas pour assister à des événements culturels et le public local fuit le village en cette période de forte affluence. A réfléchir pour des manifestations culturelles en demi-saison. Une signalétique événementielle pérenne est à réfléchir pour 2022.

- le tournage de quelques scènes d'un court métrage a eu lieu à Saint Laurent ; il s'agit de l'histoire racontée par Jean Lassalle, 3 curés pour 1 enterrement... le film est tourné en majorité à St Martin de Londres car l'évêché a refusé catégoriquement que cela se passe d'ans l'Abbaye de Gellone.

23 RENCONTRES DES GRANDS SITES DE FRANCE : ces rencontres auront lieu cette année sur notre territoire des Gorges de l'Hérault les 7 et 8 octobre avec comme thème principal « Comment favoriser un développement des territoires en harmonie avec la nature et les paysages ». Des ateliers et des visites auront lieu sur le terrain. M le Maire, Délégué de la CCVH au Grand Site des Gorges de l'Hérault travaille pour la possibilité de réintégrer le nom de St-Guilhem dans l'appellation Grand Site.

STATIONNEMENT RD4 – Gorges de l'Hérault :

Afin de limiter la fréquentation au lieu-dit les « parapluies de Foncaude » pour une meilleure protection du site, le stationnement est interdit en bord de route sur cette zone ; cela a été matérialisé par des panneaux. Le ministère de l'environnement n'ayant pas été favorable à la pose de barrière en bois, la signalétique n'a pas été dissuasive.

Concernant les professionnels d'activité de pleine nature, la plupart ont participé au système des navettes afin que leurs clients laissent leur véhicule à Aniane ;

Le projet de Chemin piétonnier visant à couvrir le canal, côté Puéchabon drainerait certainement davantage de personnes dans les gorges de l'Hérault, mais sécuriserait la RD4. Il faut conjuguer la fréquentation touristique et le respect de la nature.

Une information concernant les panneaux lumineux au Pont du Diable relatifs aux places disponibles sur les parkings de St Guilhem : désormais les agents de la commune auront la possibilité d'agir sur ces informations en temps réel.

POINT SUR LA SAISON ESTIVALE : Très forte affluence en juillet et plus particulièrement au mois d'août. Les horodateurs ont bien fonctionné, les recettes du parking sont donc très positives.

Cette fréquentation nous emmène à réfléchir sur la gestion des déchets qui est un revers de la médaille de cette forte fréquentation. Il faut arriver à organiser le tri pour les visiteurs et chez les commerçants.

Les agents de la commune ont été particulièrement sensibilisés à la tâche et ont montré une grande efficacité. Ils ont du palier à plusieurs reprises à l'incivisme de certains restaurateurs en nettoyant la zone des colonnes de tri.



Jean-Philippe MORESMAU souhaite remercier chaleureusement des personnes qui ont œuvré bénévolement pour le collectif. Il s'agit de notamment de :

- Christian TEISSEDRE qui a grandement aidé à l'organisation des festivités du 13 juillet
- Nicolas CHORIER qui a mis du grillage à l'espace de tri pour éviter que les déchets ne s'envolent,
- Et ceux qui participent régulièrement à l'arrosage des fleurs que nous récompenserons prochainement.

Merci à eux !!!

CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, VEDEL P, STEHLE C, QUEVREUX M.

Procurations : MINAZZO D procuration SIEGEL R, JORGENSEN A procuration à MORESMAU JP, GILHET B procuration à THEULE JC

Absent : NICAISE Vincent

Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juillet 2021, adopté à l'unanimité.

1- Signature de conventions de chasse entre le Département de l'Hérault, le syndicat de chasse St Hubert, la Diane du Mas de Tourreau et la commune pour le site départemental de Lavagnes :

Le Conseil Départemental de l'Hérault propriétaire de parcelles sur le territoire de la commune notamment sur le site départemental des Lavagnes met à disposition des parcelles et rétrocède ses droits de chasse selon les conventions proposées. Ainsi, il est présenté deux conventions de chasse entre le département de l'Hérault, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert et

1/ le Syndicat de chasse St Hubert, représenté par son représentant légal en exercice M. Theule Jean Christophe pour une superficie approximative de 541 ha 58 a 70 ca,

2/ la Diane du Mas de Tourreau représenté par son représentant légal en exercice M. LAURENT Marcel pour une superficie de 91 ha 60 a 73 ca,

Selon les plans et les listes jointes en annexe. Les conventions stipulent les conditions générales de mise à disposition pour une durée de 5 ans à titre gratuit.

Vote : 10 POUR

2- Subventions aux associations pour l'année 2021 :

Après avoir étudié les dossiers de demandes de subvention déposés par les associations au titre de l'année 2021, M. le Maire demande au Conseil Municipal de passer au vote et propose de verser aux différentes associations les subventions suivantes :

Sur le Budget Général		Sur le budget Culturel- Musée	
ASSOCIATIONS	Montants 2021	ASSOCIATIONS	Montants 2021
SYNDICAT DE CHASSE ST HUBERT	2 500,00 €	LES AMIS DE ST GUILHEM	2 500,00 €
ASS. PÊCHE LA GAULE ANIANAISE	1 550,00 €	THÉÂTRE DU BOUT DU MONDE	1 500,00 €
ASS LES SOUMIAIRES	1 300,00 €	CHORALE	1 200,00 €
ASS. SPORTS ET LOISIRS	1 283,00 €		
ASS AU VILLAGE	1 000,00 €		
Total Budget Général	7 633,00 €	Total Budget Musée	5 200,00 €
Total Général		12 833 ,00 €	



Concernant la demande de subvention de l'AFA, des renseignements supplémentaires ont été demandés notamment sur la réalisation de projets à venir.

Concernant la participation de la commune à l'Association des amis de l'Ermitage pour le projet de restauration des façades et de la toiture, la délibération sera votée au prochain conseil municipal dans le même esprit que validé par l'ancienne municipalité.

Vote : 10 POUR

3- Admission en non-valeur / produits irrécouvrables budget général 2019 :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune notamment pour le recouvrement des loyers.

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal qu'il convient aujourd'hui d'annuler des titres de recette émis au cours de l'année 2019 concernant le recouvrement de loyers du logis vert n°3. Le locataire ayant quitté l'appartement au 30/09/2019, il convient d'annuler les loyers pour les mois d'octobre et novembre 2019 soit un montant de 554 €.

Vote : 10 POUR

4- Décision modificative relatif à l'annulation des titres ci-dessus :

Vote : 10 POUR

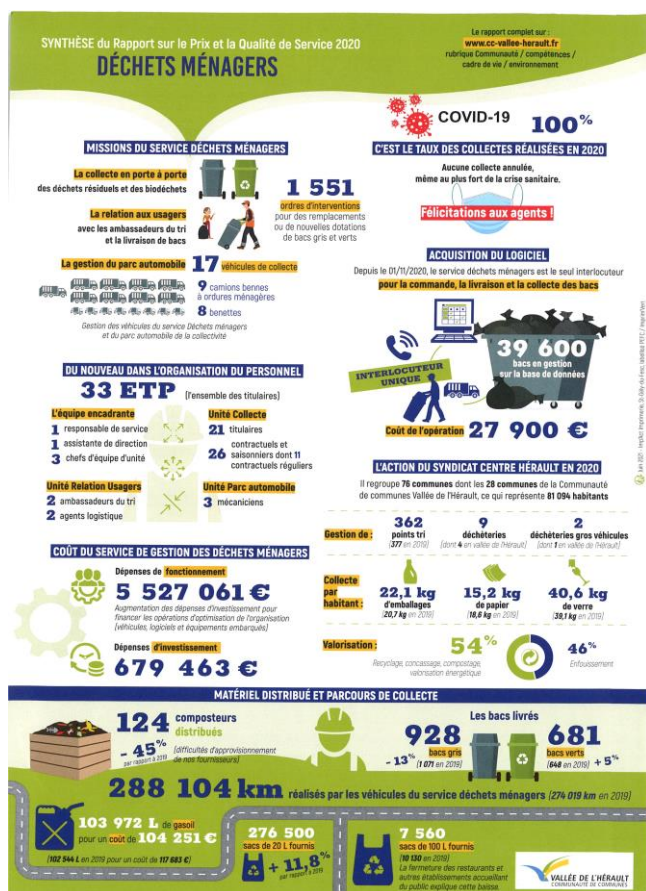
+ 554 € Cpte Dépenses 673	+ 554 € Cpte Recettes 75 88
---------------------------	-----------------------------

5- Modifications des tarifs des droits de terrasses 2021 (exonération période de confinement) :

Délibération ajournée et repoussée car une rediscussion plus approfondie sera nécessaire au sein du Conseil. Comment calculer cette exonération ? Sur quels critères ? Et la mettre en balance avec un effort sur la gestion des poubelles publiques et le tri.

6- Rapport annuel sur le prix & qualité du service public élimination des déchets année 2020 :

Vous pouvez consulter ce rapport en ligne sur https://www.syndicat-centre-herault.org/wp-content/uploads/2021/07/2020_RA. Voici un condensé :



L'objectif du Syndicat centre Hérault étant de diminuer les déchets non valorisés et augmenter le taux de recyclage

Vote : 10 POUR

7 - Choix d'un avocat pour défendre la commune dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir :
Considérant que par requête M. et Mme HOUILLON ont déposé devant le tribunal administratif de Montpellier un recours visant à l'annulation du permis de construire enregistré sous le n° PC 34261 21C001 délivré le 10/06/2021 par le Maire au nom de l'Etat,

Le conseil municipal autorise M. le Maire à ester en défense et désigne comme avocat pour représenter la commune Maître Sylvie Couzinet domiciliée 6 passage Lonjon à 34000 MONTPELLIER.

La commune s'est rangée à l'avis de l'Etat qui instruit les demandes d'autorisation de permis de construire. Une médiation a été proposée mais ne semble pas satisfaire une partie.

Vote : 9 Pour 1 Abstention

JP Moresmau s'abstient dans ce vote car il est favorable à la baisse des frais de justice.

M. Richard prend la parole pour apporter sa vision sur cette affaire très délicate pour notre population, il suggère que cela soit réglé à l'amiable entre les deux personnes impliquées.

8 - Demande de subvention à la DRAC pour les travaux de restauration de toitures sur des Monuments historiques classés et inscrits : Délibération ajournée car devis incomplets.

9 - Abonnement parking hors-saison :

M. le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un forfait de stationnement hors saison couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 mars afin d'inciter les visiteurs à venir sur notre commune en cette période généralement calme.

L'achat de ce forfait permettrait donc le stationnement sur les parkings municipaux. Cela redynamiserait le village sur une période creuse et permettrait ainsi, en offrant un tarif attractif, une fréquentation étalée.

L'image de notre commune en serait d'autant plus positive et valorisée car cela permettrait aux visiteurs les plus modestes de revenir à plusieurs reprises. Les habitants de notre territoire pourraient également en profiter en se réappropriant notre commune délaissée par ce public depuis de nombreuses années à cause du stationnement jugé onéreux. Le tarif proposé serait de 25 €. Il s'agit d'un premier test pour 6 mois, le but étant de ne pas trop perdre d'argent mais de faire revenir une population locale de manière plus étalée sur l'année.

Vote 10 POUR

Joseph Jaudon demande qu'en est-il du raccordement en sous terrain de l'électricité?

Enedis sera relancé puisque les travaux de réservation ont été effectués en même temps que la fibre... A suivre...

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20 heures.